

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 09/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 5 décembre 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le vendredi 5 décembre 2014 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON ;

Monsieur Yves POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 056

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Laurence AMAND pour Christophe POISSON et d'un pouvoir d'Yves POZZO di BORGO pour René-François BERNARD, Madame le Maire propose de désigner René-François BERNARD et Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 056

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014. 07 2014 057

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du jeudi 6 novembre 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 057

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Communication du Maire de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7ème arrondissement au titre de l'exercice 2015.

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire précise que non seulement toutes ses demandes en matière d'investissement ont été accordées, mais également des investissements supplémentaires à titre exceptionnel.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE expose le mécanisme des investissements d'intérêt local, créés en application de l'article 2 de la délibération 2009 DDATC112.

Les investissements d'intérêt local comprennent deux enveloppes distinctes ; l'une portant sur l'espace public et notamment les opérations de voirie, et l'autre pour les équipements de proximité inscrits à l'inventaire du 7^{ième} arrondissement.

Mme DAUVERGNE rappelle que le Maire a obtenu l'intégralité des opérations souhaitées ainsi qu'à titre exceptionnel, le ravalement de l'école Rapp.
Mme le Maire introduit le débat sur les augmentations des tarifs des services publics parisiens.

Elle indique que ces augmentations visent à combler le trou budgétaire de la municipalité parisienne et vont à l'encontre de la promesse de non-augmentation des impôts.

4 – Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique. 2014 DAC 1649

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT précise le dispositif de création de nouvelles tranches dans le barème des tarifs des établissements artistiques.

Il indique que l'ajout de ces deux tranches va conduire les classes surtaxées à se tourner vers les établissements privés qui pratiquent le même tarif.

Mme Capucine EDOU affirme que ces tarifications correspondent au quotient familial et que la Ville n'augmente pas les tarifs pour les huit premières tranches, jusqu'à 7500€ de revenus mensuels avec deux enfants. Elle explique que la Ville crée deux tranches supplémentaires : tarification 9 pour les revenus supérieurs à 10 000 € avec deux enfants et tarification 10 pour les revenus supérieurs à 15 000 € avec deux enfants.

M. Christophe POISSON réfute l'argument de Mme EDOU en précisant que l'augmentation commence à partir des foyers gagnant 7500 €, qui représentent 30% des familles parisiennes et financent donc l'essentiel des activités. M. POISSON craint également une fuite de ces familles vers les structures privées.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DAC 1649

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux – fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015. 2014 DASCO 1154

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT expose l'augmentation tarifaire de la cantine scolaire, de 5,10 € à 6 € pour la tranche 9 et à 7 € pour la tranche 10. M. HODENT prévoit que les parents se détournent des cantines scolaires et mettent en péril l'équilibre financier de la Caisse des écoles, pourtant très bien gérée.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DASCO 1154

Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

6 – Caisse des écoles – Modalités d'attribution des subventions allouées par la ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017.
2014 DASCO 1171

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT déplore que la nouvelle convention n'ait pas été soumise ni à Mme le Maire, ni à la Caisse des écoles, ni à lui-même. Il explique que le prix de revient du repas dans le 7^{ième} est de 6,31€, prix de revient inférieur au prix de référence du groupe des petits arrondissements, à savoir 7€.

M. Thierry HODENT précise donc que la Caisse des Ecoles ne touchera que la subvention « qualité », 3,5% de la subvention totale qui récompense les efforts de la caisse sur le bio notamment, mais sera privée de la subvention « convergence », 96,3%.
Il appelle tout de même à voter pour la subvention afin de bénéficier au moins de cette petite part de la subvention.

Madame le Maire critique le système de subventionnement des caisses des écoles, qui consiste à primer les plus mauvais gestionnaires.
Mme EDOU indique que le système d'inclusion d'un arrondissement dans un groupe d'arrondissements vaut pour tous les arrondissements.

Un avis favorable est donné au projet de délibération 2014 DASCO 1171

Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : /
Abstention : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Ne prend pas part au vote : /

7 – Subvention (8.000 euros) à l'association Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7. 2014 DDCT 193

8 – Subvention Fonds du Maire (4.800 euros) à 5 associations et convention avec 1 association domiciliées ou œuvrant dans le 7ème arrondissement. 2014 DDCT 210

Rapporteur : M. Christophe POISSON

M. Christophe POISSON présente en premier lieu l'action de l'association INTER 7 en faveur de l'emploi. Il présente la ventilation des subventions proposées pour les 5 associations : 500 euros pour ARKEO TOPIA, 1 500 euros pour PARTAGE 5 6 7, 800 euros pour SPORTS 7, 1 500 euros pour L'ENTENTE SPORTIVE DES PETITS ANGES DE PARIS, très active dans le football, et 500 euros pour l'ENGLISH SPEAKING UNION PARIS, association qui se prépare à fêter les 450 ans de l'anniversaire de la mort de Shakespeare.

Mme Capucine EDOU rappelle que 8 000 euros de subvention sont attribués à l'association INTER 7 par le cabinet de Mme Pauline VERON.

Madame le Maire rappelle que les subventions versées à INTER 7 ont fortement baissé et que la baisse a été compensée par la mairie du 7^e arrondissement.

M. Christian LEROUX déplore la baisse des subventions et souligne l'importance de l'activité de l'association et du versement des subventions de la mairie d'arrondissement pour l'activité de cette association.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DDCT 193

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DDCT 210

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Modalités de tarification de certains services publics parisiens. 2014 DFA 57

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT explique que les changements de tarification se font sur les mêmes modalités que les augmentations précédemment votées, à savoir la création de deux nouvelles tranches supérieures.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFA 57

Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

10 – Tour Eiffel (7e) - avenant numéro 3 à la convention de DSP du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de La Tour Eiffel. 2014 DFA 59

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire souligne qu'il s'agit de l'avenant numéro 3 à la convention de la délégation du service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que la Mairie de Paris a délégué, par convention, à la SETE la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel, depuis 2006. Le délégataire s'était engagé à réaliser un programme contractuel d'investissement pour un montant global de 152 316 000 euros qu'il n'a pu effectuer dans les délais prévus à la convention. L'avenant vise à actualiser le calendrier de réalisation de diverses opérations, et notamment la rénovation de l'ascenseur ouest. En contrepartie de ces retards, le délégataire a convenu du principe d'une compensation financière afin de rétablir l'équilibre économique du contrat. Par conséquent, le montant de la redevance complémentaire due au titre de l'année 2014 a été fixé à un montant de 14 590 287 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DFA 59

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

11 – Paris Jeunes Vacances – poursuite de la mise en œuvre du dispositif. 2014 DJS 335

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire souligne l'utilité du dispositif mais également la complexité de la mise en œuvre.

M. Christophe POISSON fait un bref rappel du dispositif créé en 2003 : il s'agit d'aides attribuées à des projets de vacances pour des jeunes Parisiens, et, en l'occurrence, sans conditions de ressources. Sur le 7^{ème} arrondissement, la dotation 2014 a été de 3 300 euros. Deux commissions se sont réunies en 2014, une en juin qui a accordé 17 subventions et une en octobre ayant attribué 8 subventions.

Il souligne que le dispositif est peu connu des Parisiens et que les élus doivent aider à la promotion du dispositif. Il précise que le dispositif comprend la préparation d'un dossier qui peut freiner les demandes des jeunes.

Mme Capucine EDOU propose qu'un travail soit fait avec les établissements sur le territoire du 7^{ème} arrondissement pour faire connaître le dispositif.

M. Christian LEROUX suggère qu'une démarche puisse être effectuée en direction des jeunes handicapés du 7^e pour bénéficier de ce dispositif.

Madame le Maire souligne que l'obligation de remplir un dossier en plusieurs exemplaires avec des pièces administratives à fournir rend l'accès à ce dispositif difficile pour les jeunes handicapés, et plus spécifiquement des jeunes aveugles. Elle souligne également que le 7^e est fortement engagé auprès de l'Institut des jeunes aveugles sur diverses actions culturelles et sportives adaptées au handicap.

M. Christophe POISSON mentionne qu'il a pu constater une baisse de la qualité des dossiers présentés. Il souligne que le dispositif tel que conçu actuellement incite à consommer l'ensemble des crédits alloués même si les dossiers ne paraissent pas aboutis.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DJS 335

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Centres d'animation de la Ville de Paris – Tarifs applicables aux usagers.

2014 DJS 368

Rapporteur : M. Christophe POISSON

M. Christophe POISSON rappelle que le 7^{ème} arrondissement dispose d'une annexe du centre d'animation Saint-Michel avenue de la Bourdonnais.

Il explique qu'avec la nouvelle délibération, les tarifs vont augmenter pour les classes supérieures qui gagnent plus de 7 500 euros avec 2 enfants et plus de 6 250 euros avec un enfant, ce qui est le cas de 30% des familles parisiennes..

Il donne l'exemple d'activités couramment pratiquées comme la danse, le théâtre, l'art plastique, la musique. L'abonnement annuel d'1h30 par semaine s'élèverait à 473 euros pour

un couple avec 2 enfants et qui gagne à peu près 12 500 euros, alors qu'il est de 370 à 390 euros pour un abonnement dans un centre privé classique.

M. Christophe POISSON estime que la nouvelle tarification, qui pèsera sur 30% des familles parisiennes, les incitera à se tourner vers le privé. Il ajoute que jusqu'à présent le système pyramidal qui faisait que 30% des familles payaient plus cher, permettait à l'ensemble des familles parisiennes d'accéder à des prix compétitifs. Ainsi, dans les premières classes, l'abonnement était de 80 euros pour une année. Si les familles plus aisées partent ailleurs, le système s'écroule.

C'est pourquoi, il propose de voter contre la délibération.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 368

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 – Réhabilitation 88bis-90, rue Saint-Dominique et 28-30, rue Malard (7e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat énergie par la RIVP. 2014 DLH 1263

Mme Josiane GAUDE

Mme Josiane GAUDE présente le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 88 bis- 90 rue Saint Dominique et 28-30 rue Malar, ensemble constitué d'un immeuble R+6 construit en 1978 comprenant 42 logements PLI, un logement de gardien et un foyer pour personnes âgées, d'une surface utile de 1 935 m² avec 1 506 m² habitables.

Le programme de réhabilitation correspond au plan climat énergie visant à améliorer les performances énergétiques de l'immeuble et à réduire la consommation d'énergie.

Mme Josiane GAUDE indique que le prix de revient prévisionnel de l'opération, comprenant travaux, honoraires d'architecte et suivi de chantier, s'élève à 859 154 euros, soit un coût de 20 456 euros par logement. L'opération est financée à hauteur de 626 954 euros par un prêt bancaire et à hauteur de 232 200 euros par une subvention de la Mairie de Paris. L'enveloppe de l'emprunt sera contractée par la RIVP qui pourra déduire environ 149 337 euros au titre du dégrèvement sur les taxes votées pour les faits des travaux d'économies d'énergie.

M. Christian LE ROUX souligne l'importance, dans le cadre du Grenelle de l'environnement puis de la Conférence environnementale de travailler sur l'efficacité énergétique.

Il souhaite savoir ce que deviennent les occupants de la résidence pendant la phase des travaux.

Madame le Maire précise que la présente délibération porte uniquement sur l'adoption du principe du programme de réhabilitation. Lorsque le projet sera plus avancé, elle sera attentive aux modalités de réalisation des travaux.

Elle rappelle qu'elle avait obtenu la location de nouveaux appartements le temps des travaux réalisés rue Codet et rue Psichari.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DLH 1263

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies de la Capitale. 2014 DVD 1115

Rapporteur : M. René-François BERNARD

M. René-François BERNARD ironise sur les annonces faites de ne pas augmenter les impôts locaux alors qu'avec cette délibération le coût de stationnement en surface à la charge du Parisien qui possède une voiture sera multiplié par 3,3 sur l'année. L'augmentation est de 357 €, c'est-à-dire davantage qu'une taxe locale sur un parking.

M. René-François BERNARD ajoute que le stationnement sera également payant le samedi, le mois d'août, que la carte de stationnement sera facturée 45 € pour une année, 90 € pour 3 ans et que ce n'est qu'à partir de 20 heures que le stationnement ne sera plus payant, ce qui n'est pas cohérent avec la logique des 35 heures où le salarié est censé pouvoir rejoindre son domicile plus tôt.

Dans le même temps, le montant des contraventions sera plus que doublé, passant de 17 à 40 €.

M. René-François BERNARD demande à voter contre cette délibération.

M. Thierry HODENT souligne qu'en 2001 un des arguments forts de Bertrand DELANOË était que le stationnement parisien dans les quinze années à venir serait gratuit.

M. Christian LE ROUX partage l'analyse de M. René-François BERNARD. Si remettre en place une simplification du zonage par arrondissement lui semble intelligent, en revanche il regrette les propositions de la Maire de Paris sur le tarif visiteur. Il estime qu'à partir du moment où l'on a deux millions de véhicules qui entrent dans Paris chaque jour et qui n'ont rien à y faire, il aurait fallu augmenter drastiquement ce stationnement visiteur, pour ainsi parallèlement pouvoir baisser le tarif résident.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DVD 1115

Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

15 – Vœu relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris. V 07 2014 058

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT fait le constat que l'entretien et la rénovation du patrimoine culturel à Paris se sont plutôt dégradés au cours de ces dernières mandatures.

Il rappelle qu'il y a plus de 100 établissements culturels à Paris, dont une dizaine sur le 7^{ème} arrondissement.

Le vœu porte sur la mise en place d'un plan sur toute la mandature jusqu'en 2020 pour l'entretien et la rénovation de ce patrimoine culturel, extérieur comme intérieur et notamment la restauration des orgues.

Mme Marguerite CHEVREUL donne plusieurs exemples de problèmes rencontrés dans les églises ou temples de l'arrondissement comme notamment le risque d'effondrement à Saint Pierre du Gros Caillou suite à la construction de la nouvelle chapelle incorrectement jointe à l'ancienne église, ou les problèmes d'accessibilité dans les temples baptistes.

Mme Capucine EDOU se félicite que la mairie de Paris n'ait pas attendu ce vœu pour travailler sur le sujet. Elle indique ainsi que l'entretien et la rénovation des édifices culturels, qui a été un des engagements importants pris par Mme Anne HIDALGO pendant sa campagne, a été confirmé à diverses reprises lors de plusieurs Conseils de Paris. Elle précise que 80 millions d'euros y sont consacrés dans le plan d'investissement de la mandature.

Elle rappelle également qu'avec 150 millions d'euros sur ses 2 mandatures, M. Bertrand DELANOË est le Maire de Paris qui a le plus investi dans la restauration des édifices culturels parisiens. Lors de sa mandature, M. TIBERI y avait consacré 27 millions.

Pour ces raisons, elle annonce qu'elle s'abstiendra sur ce vœu.

M. Christian LE ROUX informe qu'il soutient ce vœu. Il propose un amendement afin d'y mentionner la Fondation du Patrimoine qui, à la différence de la seule Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, peut initier une souscription publique.

Madame le Maire approuve cet amendement.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 058

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1 (Mme EDOU)

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

M. René-François BERNARD informe que l'enquête publique réalisée en 2014 concernant la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du 7^{ème} arrondissement a été cassée par décision du Préfet de Région. Une nouvelle enquête publique se déroulera à la mairie du 7^{ème} du 15 janvier au 14 février 2015.

En réponse à une question de M. Christian LE ROUX, il indique que l'ancien commissaire enquêteur a démissionné et que la nouvelle commission d'enquête comprendra 3 enquêteurs.

Mme Philippine HUBIN souhaite rappeler qu'un très bel évènement a été organisé à la Mairie du 7^e début décembre dans le cadre du Téléthon et invite les habitants à composer le 3637 pour apporter leur contribution à cette belle cause.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H30.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du VII^{ème} arrondissement



Rachida DATI